



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie 3.10

N° de la demande : 2011-0732
Demande : Mélanges en cuve
Produit : Herbicide Simplicity
Numéro d'homologation : 28887
Matière active (m.a.) : Pyroxsulame
N° de document de l'ARLA (PDF en français) : 2050753

Contexte

L'herbicide Simplicity est homologué depuis le 31 janvier 2008 pour le traitement de post-levée du blé de printemps, du blé dur et du blé d'automne non contre-ensemencés de légumineuses contre certaines mauvaises herbes à feuilles larges et graminées adventices annuelles. Il est homologué pour être utilisé seul ou dans plusieurs mélanges en cuve, dont l'herbicide Attain Herbicide Tank Mix, composé d'herbicide Attain A (n° d'homologation 24834) et d'herbicide Attain B (n° d'homologation 24833), pour lutter contre les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise la modification de l'homologation de l'herbicide Simplicity afin d'y ajouter l'option de traiter le blé de printemps, dont le blé dur, avec de l'herbicide Simplicity mélangé en cuve avec l'herbicide Attain Herbicide Tank Mix (Attain HTM) et soit du fongicide Tilt 250E (n° d'homologation 19346), contenant 250 g/L de propiconazole, soit du fongicide Stratego 250EC (n° d'homologation 27528), contenant 125 g/L de propiconazole et 125 g/L de trifloxystrobine, pour lutter contre les mauvaises herbes et les maladies foliaires du blé indiquées sur l'étiquette.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, puisque ces propriétés n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ni environnementale n'est nécessaire puisque le profil d'emploi, y compris les cultures hôtes, les doses et les délais d'application des produits composant le mélange demeurent inchangés.

Évaluation de la valeur

Les données résultant des six essais sur le terrain répétés menés dans l'Ouest du Canada en 2008 et en 2009 indiquent que ni le fongicide Tilt 250E ni le fongicide Stratego 250EC mélangés en cuve avec les herbicides Simplicity et Attain XC Herbicide Tank-Mix (herbicide Attain XC A [n° d'homologation 29973] et herbicide Attain XC B [n° d'homologation 29972] n'ont d'effet négatif sur l'efficacité de ces herbicides en matière de lutte contre les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette. Les données sur l'efficacité résultant du traitement avec un mélange en cuve d'herbicides Simplicity et Attain XC HTM, associé soit au fongicide Tilt 250E, soit au fongicide Stratego 250EC appuient l'ajout sur l'étiquette des mélanges en cuve d'herbicides Simplicity et Attain HTM, associés soit au fongicide Tilt 250E, soit au fongicide Stratego 250EC, étant donné qu'un examen des données précédemment présentées (n° de demande 2009-0944) a montré que l'herbicide Attain XC HTM était équivalent à l'herbicide Attain HTM sur le plan agronomique lorsqu'il était utilisé seul ou mélangé en cuve avec l'herbicide Simplicity.

Dans l'un des essais, le mélange en cuve des herbicides Simplicity et Attain XC HTM avec soit le fongicide Tilt 250E, soit le fongicide Stratego 250EC, n'a pas eu d'effet négatif sur l'efficacité des doses de ces fongicides indiquées sur l'étiquette pour ce qui est de la lutte contre les taches helminthosporiennes sur le blé lorsque cette efficacité a été évaluée 21 et 42 jours après le traitement. Bien que le demandeur n'ait pas fourni de données sur d'autres maladies foliaires du blé, les autres herbicides ne devraient pas nuire à l'efficacité des fongicides Tilt 250E ou Stratego 250EC en matière de lutte contre les maladies foliaires du blé étant donné que ces deux produits sont homologués pour une utilisation dans des mélanges en cuve avec plusieurs autres herbicides. Les maladies foliaires du blé apparaissent majoritairement au début de la saison dans l'Ouest du Canada, au moment où l'on procéderait normalement au traitement.

L'ajout du fongicide Tilt 250E ou Stratego 250EC au mélange en cuve des herbicides Simplicity et Attain XC HTM ne semble pas avoir d'effet négatif sur la sensibilité des cultures aux herbicides d'après les évaluations réalisées entre deux et trois semaines après le traitement. Comme l'herbicide Attain XC HTM a été jugé équivalent à l'herbicide Attain HTM sur le plan agronomique, aucun de ces fongicides ne devrait augmenter la sensibilité du blé de printemps ou du blé dur lorsqu'ils seront mélangés en cuve avec les herbicides Simplicity et Attain HTM.

Conclusions

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Simplicity pour y inclure les mélanges en cuve composés du fongicide Tilt 250E ou du fongicide Stratego 250EC et soit de l'herbicide Simplicity seul, soit des herbicides Simplicity et Attain Herbicide Tank-Mix, soit des herbicides Simplicity et MCPA LV500, destinés à traiter le blé de printemps, dont le blé dur, contre les mauvaises herbes et les maladies foliaires du blé indiquées sur l'étiquette.

Références

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

Évaluation de la valeur

1991611 2010, Field Reports, DACO: 10.2.3.3(A)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.